Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Analyse financière appliquée au secteur touristique			
Ancien Code	ECTO3B63AFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO3630		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Annie DELSALLE** (annie.delsalle@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage "Analyse financière appliquée au secteur touristique" clôture l'étude de l'aspect comptable des entreprises par l'analyse financière des comptes annuels publiés par des établissements touristiques à la centrale des bilans de la BNB et l'interprétation des statistiques présentées par cet organisme en lien avec cette analyse.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
- 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
- 3.3 Concevoir, produire les documents, les produits, les projets, les actions de promotion adéquats sur les supports idoines
- 3.4 Intégrer les procédures, les documents, les prescriptions légales et les stratégies spécifiques au secteur d'activité
- 3.5 Choisir et utiliser les technologies de l'information et de la communication

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
- 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.4 Gérer les priorités, anticiper

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant.e sera capable de :

1. Trouver l'information financière d'une organisation touristique auprès de la BCE et de la BNB
2. Distinguer les types d'entreprise en fonction du schéma publié
3. Mettre en évidence les particularités des ASBL dans les documents publiés par la BNB
4. Représenter, calculer, interpréter les masses bilantaires à partir des documents publiés par la BNB
5. Calculer, interpréter les principaux ratios de solvabilité, autonomie financière, liquidité, trésorerie, rentabilité, productivité d'une organisation touristique
6. Situer l'organisation touristique dans son environnement à partir des statistiques de la BNB
7. Emettre un jugement critique sur la santé financière d'une organisation touristique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B63AFAA Analyse financière appliquée au secteur touristique 24 h / 2 C

Contenu

A partir des comptes annuels publiés auprès de la centrale des bilans de la BNB par une organisation touristique belge, l'enseignante supervise les résultats des calculs, interprétations, positionnements dans le secteur des indicateurs financiers calculés pour deux exercices consécutifs par l'étudiant.e.

Une attention particulière est portée aux spécificités des ASBL du secteur touristique dans le domaine étudié.

Démarches d'apprentissage

- Enseignement présentiel : alternance d'explications théoriques et d'exercices d'application
- Travail en autonomie durant les activités d'apprentissage
- Démarches déductive, analogique et réflexive
- Méthode active
- Suivi individuel
- Discussion critique

Dispositifs d'aide à la réussite

- Parcours pédagogique adapté présenté sur la plateforme
- Suivi individualisé durant les séances de cours
- Corrections systématiques des exercices
- Liste exhaustive des objectifs à maîtriser postée sur la plateforme
- Préparation des objectifs et questions/réponses lors de la dernière séance d'activités

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports sont déposés sur la plateforme numérique au regard de l’AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles sont déposées sur ConnectED au regard de l'AA.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné

Etudiants diplômables en janvier :

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- 1ère session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 60 % et un rapport d'analyse financière : 40 %
- 2e session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 100 %

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Q1 :

- Rapport d'analyse financière d'un établissement touristique dont le siège social est en Belgique et ayant déposé ses comptes auprès de la Centrale des Bilans de la BNB selon un schéma complet. Les modalités sont expliquées lors de la première séance et sont postées sur la plateforme. Ce rapport vaut 40 % des points.
- Examen écrit selon modalités mentionnées sur la plateforme ; valant 60 % des points.

Q3 : Examen écrit organisé, en session, en Q3 portant sur l'ensemble de la matière valant 100 % de la note finale.

Remarque :
Le rapport d'analyse est à poster sur la plateforme à la date indiquée pour 23h59 au plus tard **et** remis en main propre au dernier cours repris sur Hyperplanning. En cas d'absence de remise du travail ou de remise tardive par rapport à la date publiée sur la plateforme ou d'un travail ne correspondant pas aux exigences requises, l'activité d'appentissage ne sera pas validée.

Il faut comprendre par examen écrit, une épreuve établie à un moment donné dans le plannning de l'étudiant.e dont la durée est limitée dans le temps et qui consiste à compléter un questionnaire dont le format peut être papier ou digital

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Rap	40				
Période d'évaluation	Exe	60			Exe	100

Rap = Rapport(s), Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

• Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
• Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d’une partie d’une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d’un examen) entraînera la mention PP pour l’ensemble de l’activité d’apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l’évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d’apprentissage de l’UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d’évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).